



B.E.D.I.M.

Association internationale sans but lucratif n° 495.616.484

Siège social : 6 Sur-les-Waides ; B-4800 Verviers, Belgique

Bureau for Exchange and Distribution of Information on MiniLivestock

Bureau pour l'Échange et la Distribution de l'Information sur le Mini-Élevage

PRIX DE L'ELEVAGE NON-CONVENTIONNEL ET DU MINI-ELEVAGE

Prix Bedim André Buldgen

REGLEMENT

Le Bureau pour l'Échange et la Distribution de l'Information sur le Mini-Élevage organise un prix afin de récompenser les efforts fournis par les chercheurs et les acteurs du terrain pour promouvoir l'élevage non-conventionnel et le mini-élevage dans les pays en développement tels que définis dans le rapport des Nations Unies sur le Développement humain. Le prix est intitulé « Prix Bedim André Buldgen », appelé « prix Bedim » plus loin.

1) Organisateur

Le Bureau pour l'Échange et la Distribution de l'Information sur le Mini-Élevage (**BEDIM**) est une association internationale sans but lucratif qui se consacre à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations concernant les espèces animales relevant du mini-élevage et l'utilisation de leurs produits.

2) Objectif du prix

Le prix couronne des travaux scientifiques qui contribuent à la connaissance du mini-élevage ou de l'élevage d'espèces non-conventionnelles dans les pays en développement. Il s'agit de mémoires, de thèses ou d'articles scientifiques. Dans le cas où ces derniers ne sont pas encore publiés, ils devront avoir déjà été acceptés et une attestation de la revue scientifique doit être obtenue.

Il couronne également des documents de projets démontrant une action effective sur le terrain dans le domaine précité.

Par mini-élevage et élevage non-conventionnel, on entend l'élevage de tous les animaux, de petite taille en général et à l'exception des espèces citées ci-après, susceptibles de fournir des revenus ou des aliments à l'Homme ou à d'autres animaux d'élevage. Les espèces n'étant pas considérées comme intégrant le mini-élevage ou l'élevage non-conventionnel sont les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les lapins, les poules, les canards, les oies, les cailles, les pintades, les dindes, les paons et les pigeons. Par contre, on y range notamment divers rongeurs comestibles (aulacode, cricétome, ...), le cobaye, divers escargots, grenouilles, insectes et vers.

Par élevage, on entend une production contrôlée et durable, susceptible de remplacer les méthodes de cueillette ou de braconnage pratiquées pour exploiter certaines des espèces visées.

3) Bénéficiaires

Le prix est ouvert sans distinction aux chercheurs et acteurs du terrain (personnes physiques ou morales) du Nord ou du Sud.

4) Langue

Sont éligibles, des travaux publiés en français, en anglais, en espagnol, en portugais ou en néerlandais.

5) Montant du prix

Le prix Bedim consiste en une somme de **1000 euros** qui peut être employée pour la poursuite des activités de recherche ou le développement d'une carrière.

Un seul prix sera décerné par année académique.

6) Remise des travaux

Tout dossier de candidature doit comprendre les documents suivants:

- le travail (mémoire, thèse, rapport de projet, publication).
- s'il s'agit d'un mémoire, d'une thèse ou d'un document de projet, ajouter un résumé de maximum 2 pages A4, rédigé en anglais ou en français.
- un curriculum vitae de maximum 2 pages A4, comportant, outre les éléments classiques, des précisions sur les activités en élevage non-conventionnel et mini-élevage.
- un rapport de maximum 2 pages A4 rédigé par le candidat en anglais ou en français, dans lequel **la pertinence du travail pour** l'élevage non-conventionnel ou le mini-élevage est démontrée, 1° d'un point de vue développement de la région ou pour les candidats du Nord par rapport à la région où se sont déroulés leurs travaux) et/ou 2° par rapport au domaine d'étude (évolution des techniques, ...)

7) Echéance

La candidature devra parvenir **le 30 juin de l'année en cours au plus tard 1°** par e-mail (bedim@bedim.org) ou à l'adresse physique suivante : Bedim c/o Unité de Zootechnie (Animal Science Unit) à Gembloux Agro-Bio Tech, Passage des Déportés, 2, 5030, Gembloux, Belgique.

8) Evaluation des travaux

L'évaluation des travaux est faite par un comité de sélection composé d'un président et d'experts en élevage non-conventionnel ou mini-élevage qui sont désignés par le Conseil d'administration de Bedim (pour la composition voir site web www.bedim.org).

Chaque travail sera évalué sur base de son originalité, du caractère promotionnel du mini-élevage et/ou de l'élevage non conventionnel, de l'amélioration des connaissances sur le domaine d'étude et des retombées pour les populations locales. Chaque expert désigné attribuera une note sur vingt. La moyenne des notes constituera la note finale.

L'attribution du prix est décidée par le Conseil d'Administration de BEDIM sur base de l'avis du Comité de Sélection. Les décisions du Conseil d'Administration sont souveraines et sans recours.

Le Conseil d'Administration de BEDIM se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucun des travaux soumis n'atteint le standard de qualité technique et scientifique souhaité.

9) Remise du prix

Dans la mesure du possible, le prix sera remis en main propre au lauréat lors d'une cérémonie officielle propre à Bedim ou à l'occasion d'un autre événement organisé par une institution concerné par l'élevage dans les pays en développement. Le lauréat se verra offrir l'opportunité de présenter ses travaux.

Si le lauréat n'est pas en mesure de financer son transport et son hébergement avec ou sans sponsoring, Bedim l'aidera, dans la mesure du possible, à trouver ce financement.

Dans le cas où le lauréat ne peut se rendre à la remise du prix, l'argent sera versé sur son compte. Les frais bancaires seront à charge du lauréat et déduits du montant attribué.

10) Publicité

Le prix est annoncé via le site web de l'aisbl BEDIM (<http://www.bedim.org>), sur d'autres sites d'institutions ou de plateformes concernés par l'élevage dans les pays en développement.

Tous les candidats qui ont introduit un dossier seront prévenus avant fin décembre de l'année de soumission de la suite qui aura été donnée à leur dossier.

L'attributaire du prix sera présenté sur ces mêmes sites.